



ASSURIMA

Informations relatives à la prise en compte
des critères sociaux, environnementaux
et de qualité de gouvernance dans la politique
d'investissement.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Table des Matières

Préambule.....	3
1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTITE.....	4
2. OBJECTIFS DE L'INTEGRATION DES RISQUES ET CRITERES ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS	4
3. PERIMETRE DU RAPPORT D'ANALYSE	5
4. EMETTEURS PRIVES : ANALYSE ESG.....	6
4.1. Nature des critères ESG pris en compte	6
4.2. Raisons du choix des critères ESG retenus : Méthodologie d'analyse.....	6
4.3. Critères environnementaux liés au changement climatique	7
4.4. Informations utilisées pour l'analyse	8
4.5. Résultats de l'analyse ESG	8
4.6. Appréciation des risques ESG.....	10
4.7. Analyses des controverses ESG	10
5. EMETTEURS PRIVES : ANALYSE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	13
5.1. Caractéristiques globales de la méthodologie d'analyse	14
5.2. Évaluation de l'empreinte carbone.....	15
5.3. La méthode d'analyse OFI AM.....	17
5.4. ACTIVITES LIEES AU CHARBON THERMIQUE et/ou les technologies vertes.....	22
5.5. Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique ; L'analyse prospective et l'utilisation des scénarios.	24
6. EMETTEURS PRIVES : ANALYSE BIODIVERSITE.....	26
6.1. Incidences négatives dans de la cadre de DISCLOSURE.....	26
6.2. Informations utilisées pour l'analyse	26
6.3. Résultats de l'analyse au 31 décembre 2020.....	27
7. CHANGEMENTS EFFECTUES SUITE A L'ANALYSE	28
7.1. Intégration des risques et critères ESG dans la gestion d'actifs	28
7.2. Modification de la politique de gestion des risques	28
7.3. Stratégie d'engagement et de vote.....	28

Annexes

1. Détail du portefeuille : émetteurs privés
2. Détail du portefeuille : émetteurs part verte grise brune
3. Glossaire

PRÉAMBULE

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte d'août 2015 – en son article 173 - a créé de nouvelles obligations pour les sociétés d'assurance et de réassurance régies par le code des assurances.

Celles-ci mettent à la disposition de leurs souscripteurs une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Elles précisent la nature de ces critères et la façon dont ils les appliquent, selon une présentation type fixée par décret. Elles indiquent comment sont exercés les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix.

Le décret 2015-1850 du 29 décembre 2015 précise les conditions d'application de la loi qui a modifié l'article 533-22-1 du Code Monétaire et Financier : celui-ci présente les informations à publier.

Les entreprises qui font partie d'un Groupe consolidé peuvent publier des informations sur base consolidée, dès lors que la société consolidante est soumise à la Loi de Transition Énergétique.

Toutefois, ce n'est pas le cas d'ASSURIMA dont la société mère – IMA SA – n'est pas soumise à cette loi: Il n'est donc pas possible ni pertinent pour ASSURIMA de communiquer sur des informations consolidées.

ASSURIMA présente donc dans le présent rapport les informations requises sur la base de ses comptes sociaux.

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTITE

Présentation de la démarche générale ISR

La politique ISR (Investissement Socialement Responsable) d'IMA ASSURANCES s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements. Sa mise en place répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos assurés et celui des valeurs fondatrices du mouvement mutualiste.

Communication

Le présent rapport est disponible sur le site de notre société auquel nos sociétaires ont accès.

2. OBJECTIFS DE L'INTEGRATION DES RISQUES ET CRITERES ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS

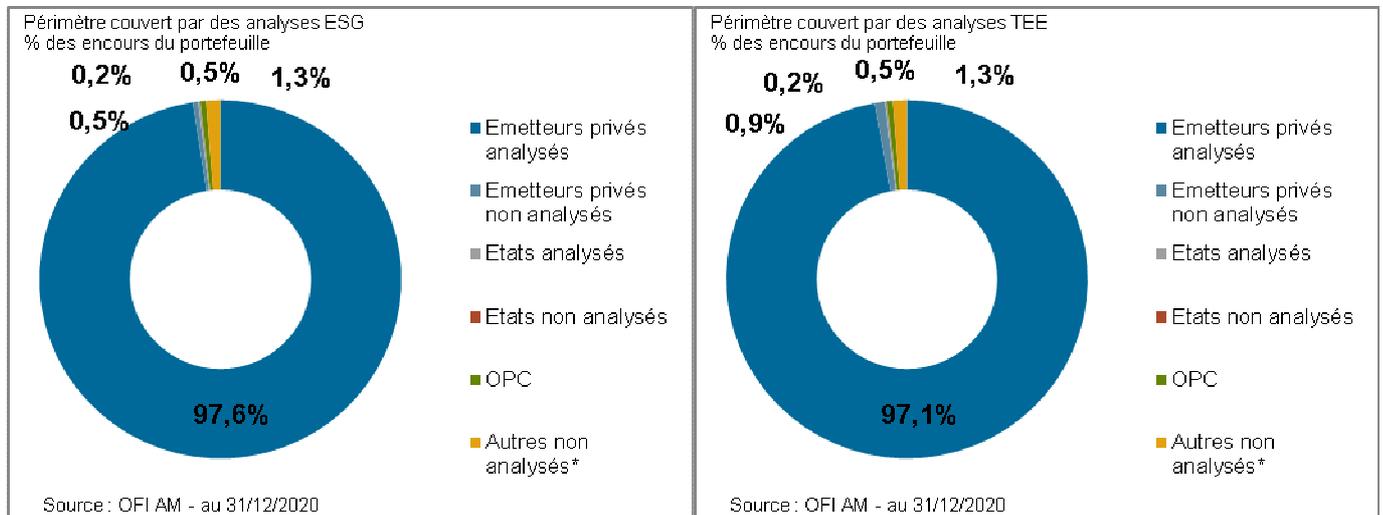
En tant qu'investisseur de long terme, IMA ASSURANCES est convaincue que l'intégration des critères ESG dans sa gestion est nécessaire pour appréhender au mieux les risques et les opportunités de ses investissements, et que ces critères peuvent avoir un impact déterminant sur la valorisation des entreprises et par conséquent sur le rendement global de ses actifs.

L'analyse des émetteurs dans lesquels nous investissons permet d'appréhender des risques ESG qui sont mal pris en compte par l'analyse financière. Il peut s'agir de risques de réputation, réglementaires (légal ou de régulation), de risques sur la production ou sur la continuité de l'activité, de pertes d'opportunité, de risques liés au financement, de pénalités financières, etc. Il convient aussi de prendre en compte les risques spécifiques liés au réchauffement climatique, qu'ils soient physiques (événement climatique extrême) ou de transition (coûts d'ajustement vers une économie bas carbone).

Périmètre du rapport d'analyse

3. PERIMETRE DU RAPPORT D'ANALYSE

Le présent rapport concerne les actifs d'ASSURIMA



* La rubrique « Autres non analysés » concerne les liquidités et produits dérivés issus de la transposition des fonds. La rubrique « Les émetteurs privés » concerne Equity, Corporate et Cash.

** ESG : Environnementale, Sociale et de Gouvernance

*** TEE : Transition Énergétique et Écologique

La partie « Émetteurs publics » ne fait pas l'objet d'analyse car son poids dans l'encours global n'est pas significatif.

Les résultats de l'analyse ESG et TEE du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice répliquant la performance des obligations émises par des entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport
- Pour les États, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

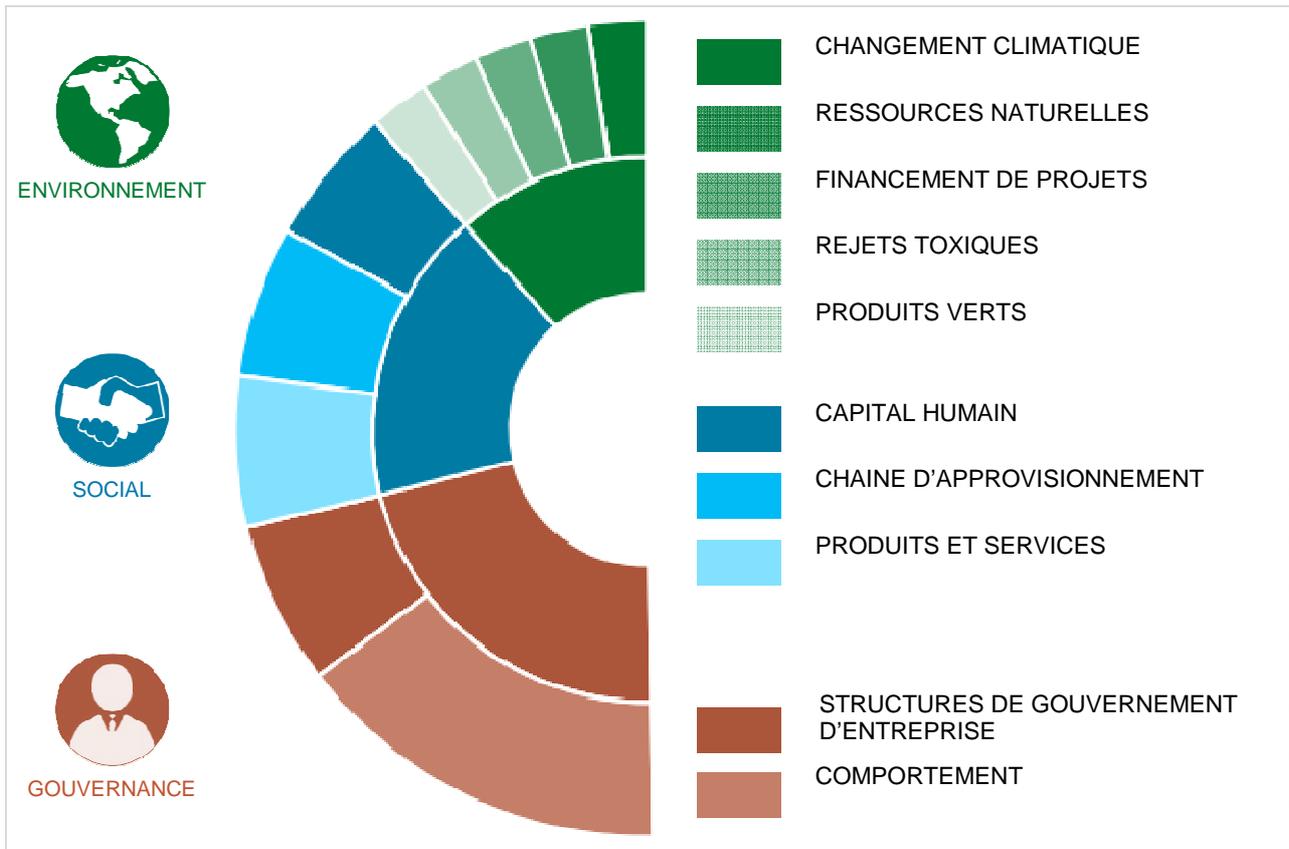
Émetteurs privés : analyse ESG

4. EMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE ESG

L'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management. Celui-ci est composé de sept personnes, en charge de l'analyse des enjeux sectoriels, de l'analyse des pratiques des émetteurs, ainsi que de l'analyse des controverses ESG.

4.1. NATURE DES CRITÈRES ESG PRIS EN COMPTE

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du développement durable, notamment du Pacte Mondial des Nations Unies, des règlements internationaux (OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), OIT (Organisation Internationale du Travail)) et des codes nationaux des pays européens), une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR. Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques :



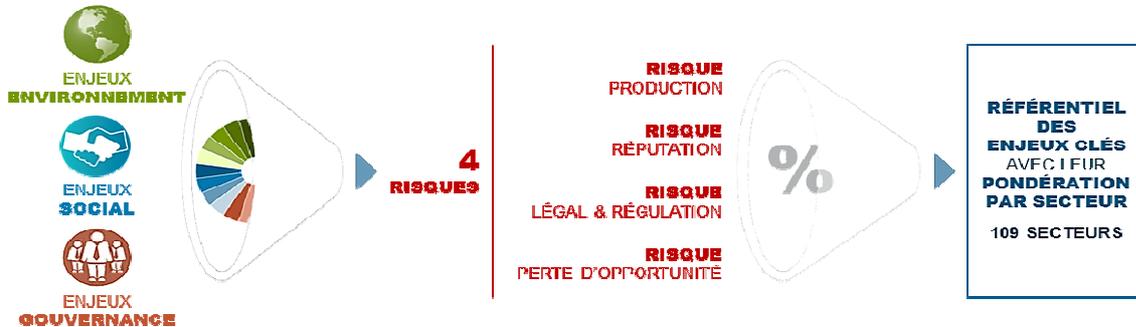
4.2. Raisons du choix des critères ESG retenus : Méthodologie d'analyse

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (notamment dans les technologies « vertes »). Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes. Globalement, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos assurés, affiliés ou sociétaires. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de déployer la méthodologie qui est décrite ci-après.

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques » exposée ci-dessus :

Émetteurs privés : analyse ESG

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection résulte d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, dans le fonctionnement du Conseil comme dans les relations aux actionnaires minoritaires.



4.3. Critères environnementaux liés au changement climatique

Sur la thématique du Changement Climatique, les critères analysés sont les suivants :

Des critères concernant des risques physiques, soit :

- Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
- Les risques de sécheresse et de stress hydrique
- Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- L'impact de l'activité sur l'eau
- L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
- L'intégration de cette thématique par les compagnies d'assurance dans leurs produits

Des critères concernant des risques liés à la transition énergétique soit :

Les émissions carbone du processus de production :

- Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
- Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
- Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production

Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage) :

- Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
- Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
- Résultats observés

Les opportunités de développement dans les technologies « vertes » :

- Énergies renouvelables,
- Bâtiments éco-conçus,
- Technologies améliorant l'efficacité énergétique,
- Solutions de recyclage
- Chimie verte...

Émetteurs privés : analyse ESG

4.4. Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est fondée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences de notation extra financières ;
- Analyses et données provenant de différents medias et brokers spécialisés ;
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant entre autres sur les controverses ESG et la gouvernance ;
- Informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...);
- Communication officielle de l'entreprise (rapport annuel, rapport développement durable/RSE, contact direct...).

4.5. Résultats de l'analyse ESG

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque secteur d'activité. Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque émetteur :

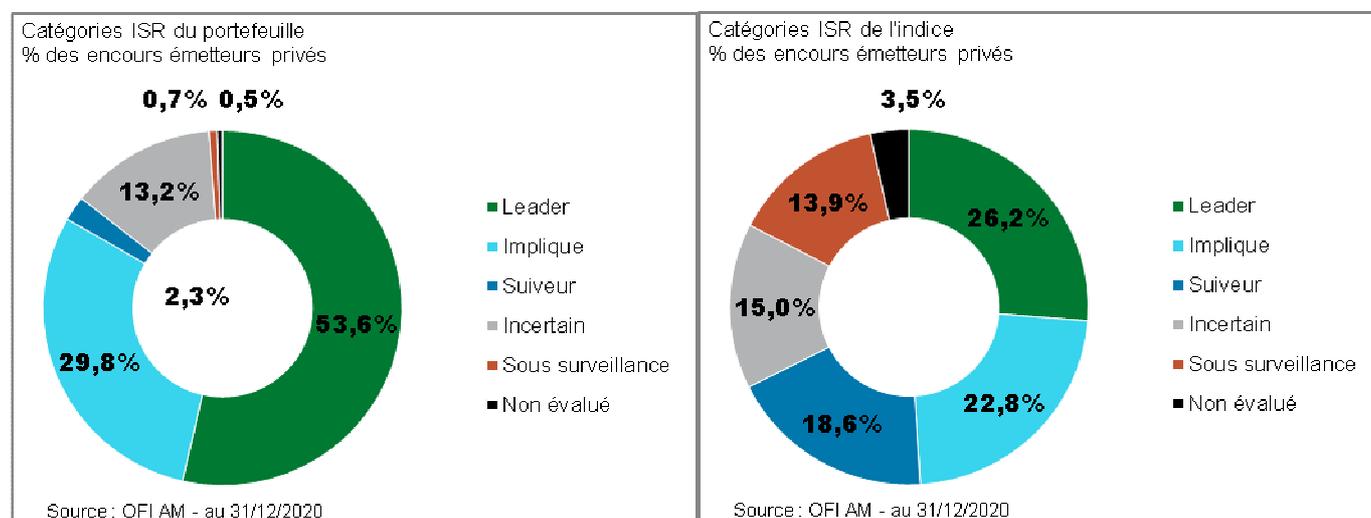
	LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
	IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
	SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
	INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
	SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 31 décembre 2020

À fin décembre, 99,5% du portefeuille « émetteurs privés » étaient couverts par une analyse ESG.

L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs privés.

La répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante :

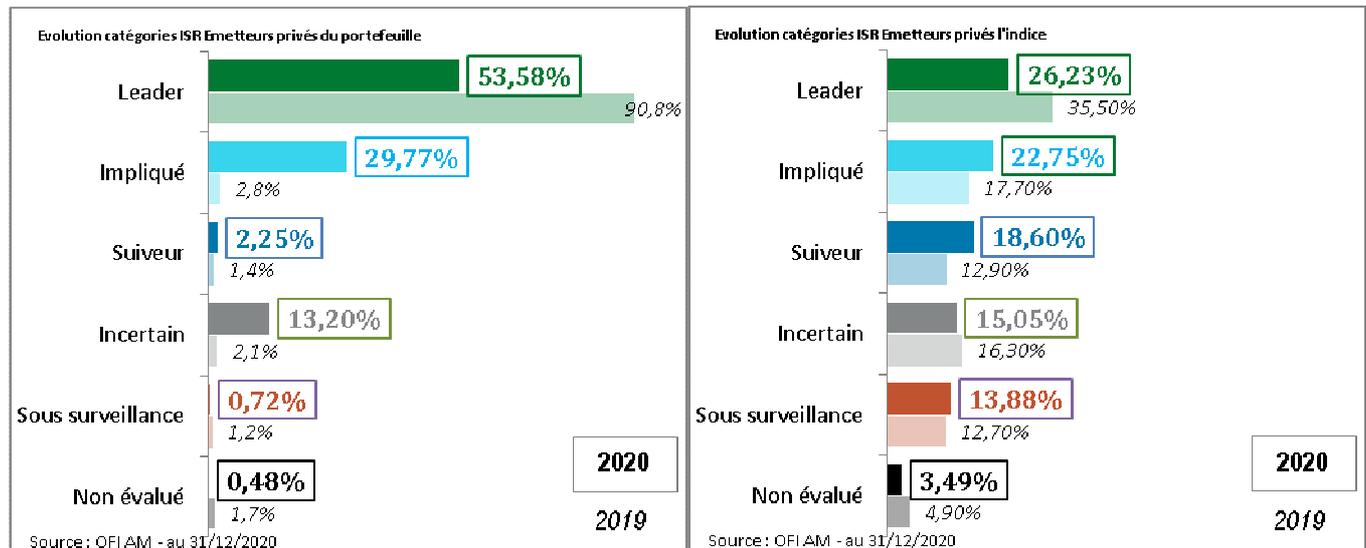


Les principaux émetteurs privés en catégorie ISR « Sous Surveillance » sur l'encours global :

Émetteurs privés : analyse ESG

VOLKSWAGEN	0,15%	DAIMLER	0,03%
SAVENCIA	0,14%	ALTICE EUROPE	0,02%
RENAULT	0,11%	FMARC DE LACHARRIERE FIMALAC	0,02%
LEASEPLAN CORPORATION	0,09%	INPHI CORPORATION	0,01%
DEUTSCHE BANK	0,05%	EATON VANCE	0,01%

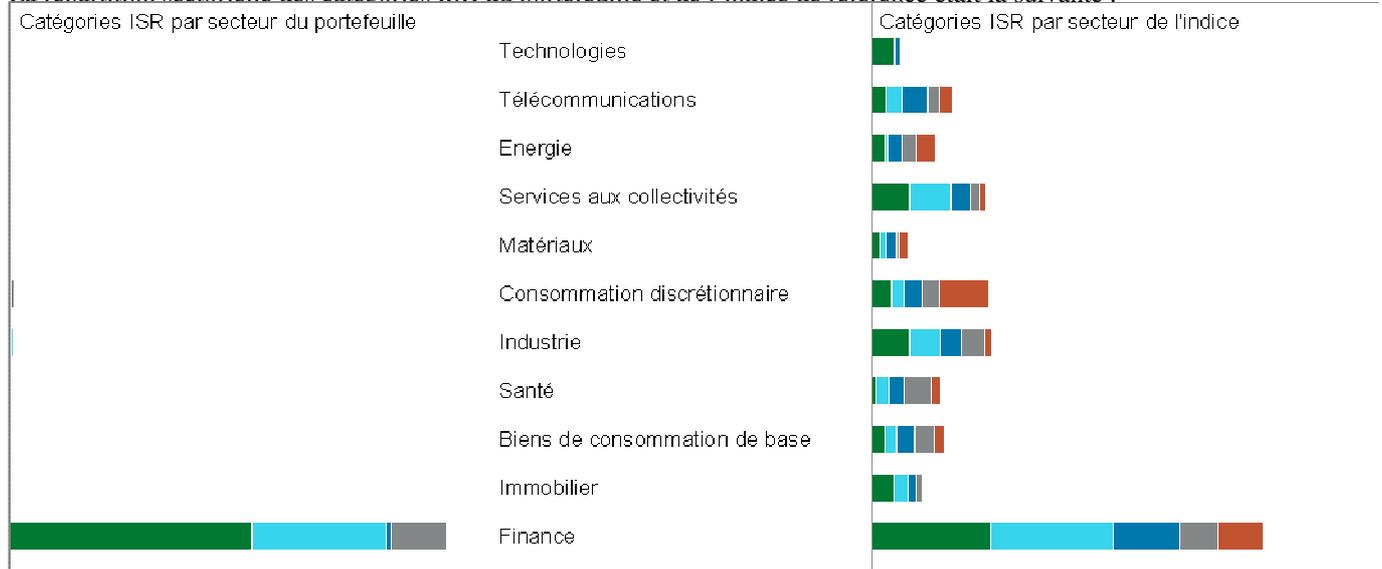
Par rapport à fin 2019, l'évolution de cette répartition par catégories ISR s'établit ainsi :



Les évolutions dans la catégorie « Leader » entre 2019 et 2020 sont dues principalement au changement de catégorie ISR pour les émetteurs suivants :

Émetteur	Encours 2020, %	Note ESG 2020	Note ESG 2019
SOCIETE GENERALE	12,98%	Implique	Leader
HSBC CONTINENTAL EUROPE	11,65%	Incertain	Implique
CREDIT LYONNAIS	5,81%	Implique	Leader
BNP PARIBAS	5,44%	Implique	Leader
CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS	3,11%	Implique	Leader

La répartition sectorielle des catégories ISR du portefeuille et de l'indice de référence était la suivante :



Émetteurs privés : analyse ESG

4.6. Appréciation des risques ESG

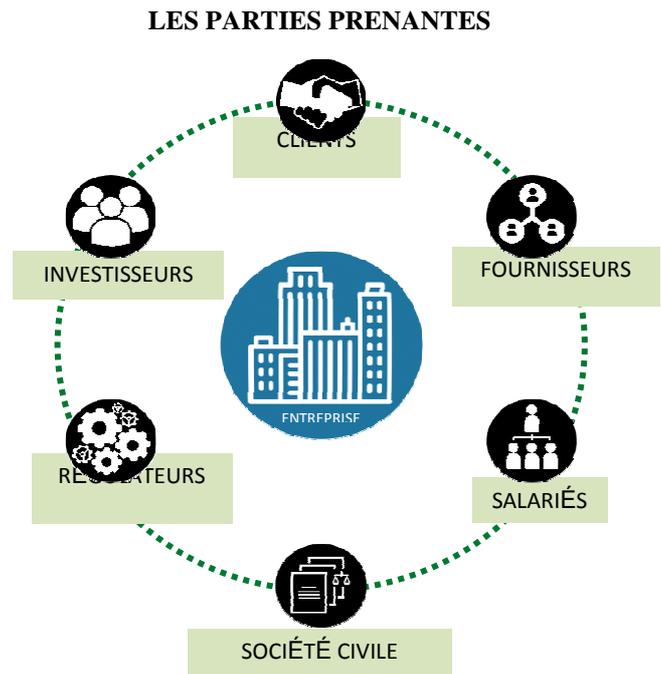
Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG

- Les émetteurs appartenant à la catégorie SOUS SURVEILLANCE du fait de la faiblesse de leur prise en compte des enjeux ESG.
- Les émetteurs faisant l'objet d'importantes controverses ESG.

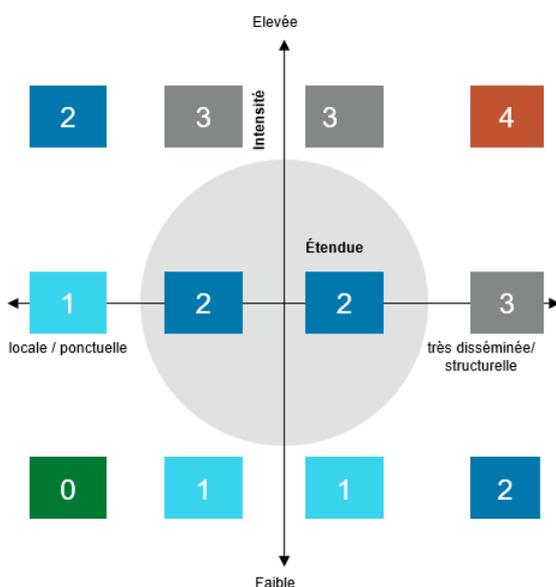
Les émetteurs SOUS SURVEILLANCE correspondent à ceux qui présentent un retard qui peut être le fait de pratiques éloignées des meilleurs standards voire controversées, ou un défaut de transparence – l'absence d'information sur un enjeu clé pour le secteur étant sanctionnée.

4.7. Analyses des controverses ESG

- Le terme de « controverse ESG » désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.
- L'analyse des controverses est réalisée au regard des principes du développement durable et des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), ainsi que le Pacte Mondial de l'ONU.
- L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus d'analyse ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques,



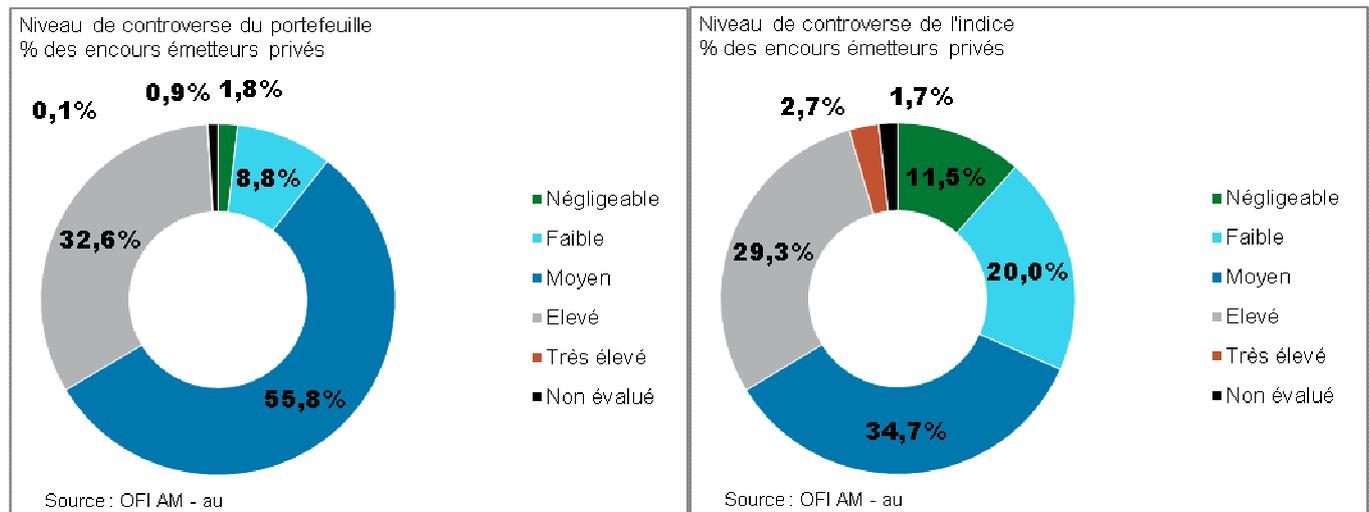
Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon cinq niveaux :



- 0 Négligeable** : absence de controverse significative identifiée
- 1 Faible** : controverses d'impact limité et/ou ponctuelles
- 2 Moyen** : controverses d'impact important mais limitées (dans le temps et/ou l'espace)
- 3 Elevé** : controverses d'impact très important et/ou présentant un caractère structurel
- 4 Très élevé** : controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales

Émetteurs privés : analyse ESG

À fin décembre, la répartition des émetteurs en portefeuille selon leur niveau de controverses était la suivante :

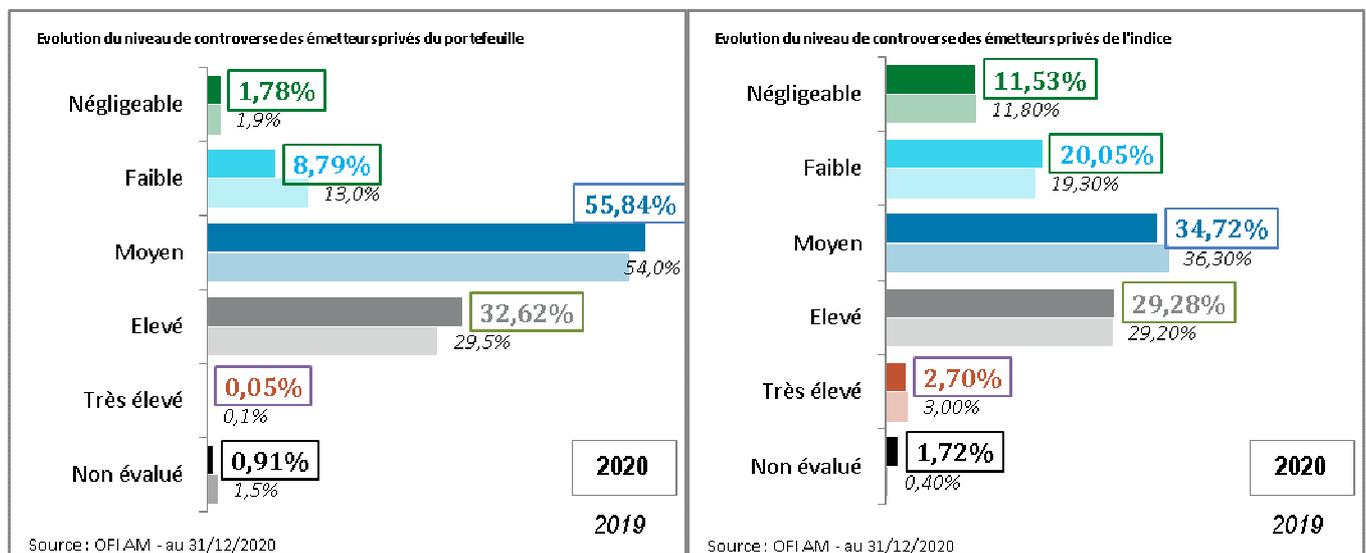


Les principaux émetteurs privés avec un niveau de controverse très élevé sur l'encours global :

DEUTSCHE BANK	0,05%
---------------	-------

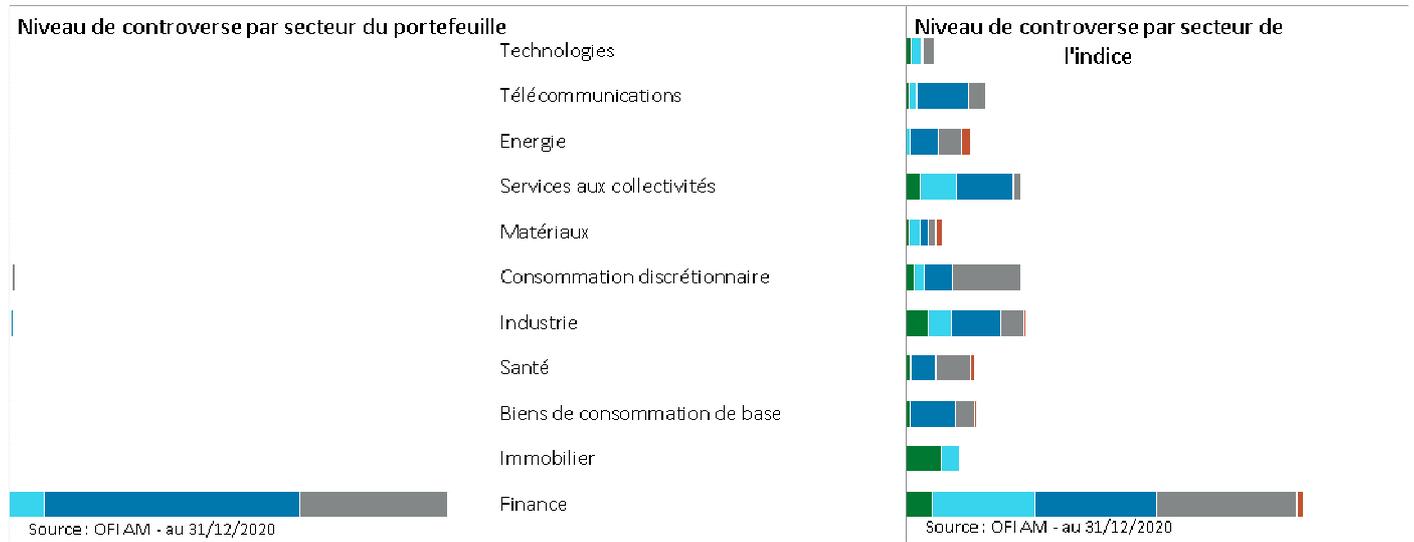
Le poids est exprimé en pourcentage des encours. La liste des principaux émetteurs privés non évalués figure en annexe.

Par rapport à fin 2019, le niveau de controverses a évolué comme suit :



Émetteurs privés : analyse ESG

La répartition sectorielle des controverses du portefeuille et de l'indice de référence était la suivante :



Émetteurs privés : analyse changement climatique

5. EMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Inter-gouvernementaux sur l'Évolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Les politiques climatiques impliquent de restructurer les activités économiques pour parvenir à un modèle de production et de consommation bas-carbone. Il s'agit de trajectoires économiques possibles, compatibles avec un réchauffement climatique limité à + 2°C ou + 1,5°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Pour assurer l'alignement de son économie avec une telle trajectoire, un État doit mettre en œuvre des politiques publiques adaptées, en prenant des mesures restrictives visant à limiter les émissions, comme une tarification des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, les entreprises sont exposées à des risques liés au changement climatique pouvant venir impacter leur performance financière.

Ces risques liés au climat sont regroupés en deux catégories :

- **Les risques physiques**, c'est-à-dire les risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ;

L'identification des risques physiques repose sur une combinaison de deux facteurs :

- L'exposition de l'actif : un actif est plus ou moins exposé à ces risques physiques en fonction de son implantation géographique (ex : zone côtière, zone aride)
- La sensibilité de l'actif : le secteur d'activité est un élément fondamental de l'analyse des risques

L'importance de ces risques va croissante. Selon la Banque Mondiale, chaque année, les catastrophes naturelles entraîneraient des pertes de consommation équivalent à 520 milliards de dollars et feraient basculer près de 26 millions de personnes dans la pauvreté.

L'évaluation des risques physiques, reste toutefois aujourd'hui difficile à quantifier. Les entreprises communiquant elles-mêmes peu d'informations sur leur propre exposition à ces risques, il est extrêmement complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente. À ce jour, plusieurs agences développent des méthodologies visant à estimer ces risques : nous réalisons une veille active afin de sélectionner l'une d'entre elles dès que nous estimerons qu'une méthodologie sera suffisamment aboutie.

- **Les risques de transition**, c'est-à-dire les risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone.

Les risques de transition recouvrent différentes sous-catégories de risques :

- **Les risques réglementaires et juridiques** sont liés d'une part à un changement dans les politiques, (par exemple la mise en place d'un prix du carbone ou de réglementations plus strictes sur les produits). Et d'autre part à une hausse des plaintes et litiges à mesure que les pertes et dommages découlant du changement climatique augmenteront.

Les risques technologiques sont liés à la présence sur un territoire d'une installation manipulant des substances, ou mettant en œuvre des techniques ou des procédés susceptibles d'être à l'origine de phénomènes dangereux, face à des enjeux socio-économiques et environnementaux, notamment des émissions de GES.

- **Les risques de marché** font référence aux modifications de l'offre et de la demande liées à la prise en compte croissante des risques climat (variation du prix des matières premières, etc.)
- **Les risques de réputation** sont liés à la modification de la perception des clients et parties prenantes quant à la contribution d'une organisation à la transition vers une économie bas-carbone.

Tout comme les risques physiques, les risques de transition sont porteurs de potentiels impacts financiers. Ils représentent des risques de perte de valeur potentielle des portefeuilles pour les acteurs financiers.

L'analyse des risques physiques et des risques de transition constitue un moyen de prendre des décisions d'investissement mieux adaptées afin de limiter les potentiels impacts financiers liés à ces deux catégories de risques qui peuvent générer un

Émetteurs privés : analyse changement climatique

coût direct pour les acteurs économiques, en imposant une adaptation plus ou moins brutale du business model, et indirect pour les acteurs financiers.

5.1. Caractéristiques globales de la méthodologie d'analyse

Les incertitudes sur la survenance des risques de transition sont fortes, en termes de périodicité (rapidité de mise en œuvre) mais aussi d'ambition (limitation du réchauffement à 2°C ou 1,5°C) et enfin de modalités précises d'atteinte de l'objectif (mises en œuvre de politiques, réactions du marché, etc.), ce qui rend ces risques particulièrement difficiles à évaluer.

Aucune des approches actuelles ne permet, à elle seule, de répondre aux exigences en matière d'évaluation des risques climat des portefeuilles d'actifs.

La combinaison de plusieurs approches permet cependant à l'investisseur de se forger une opinion sur les risques de transition auxquels est exposé son portefeuille.

Au-delà du calcul de l'empreinte carbone, plusieurs approches complémentaires couvrant des horizons de temps spécifiques sont proposées.

- La première, développée par OFI AM utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs. Elle permet d'établir une évaluation du risque du portefeuille, constituant un outil d'aide à la décision.
- La seconde, développée par 2° *Investing Initiative* projette à 5 ans le positionnement technologique des entreprises dans les secteurs pour lesquels des technologies alternatives existent et permet ainsi d'évaluer l'alignement des portefeuilles financiers avec l'objectif 2°C sur le court terme.
- La troisième, développée par Carbon Delta, délivre une estimation du risque financier sur un horizon de 15 ans. Elle permet de quantifier les impacts financiers potentiels sur le portefeuille en intégrant une estimation du risque physique.

Émetteurs privés : analyse changement climatique

5.2. ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO₂, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME – opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique) :

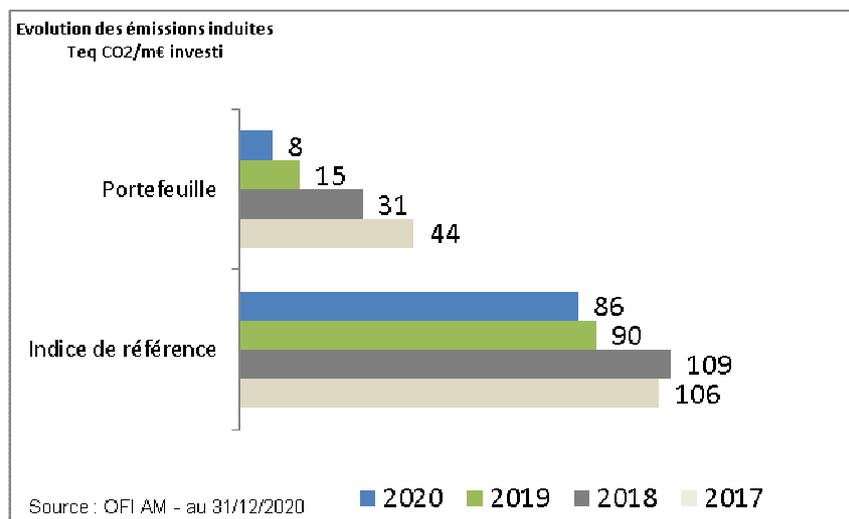
- **Émissions directes de GES (ou SCOPE 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- **Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3)** : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Émissions induites (Scopes 1 & 2)

Le calcul des émissions induites a pour objectif d'évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million d'euro investi.

Mode de calcul :
$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société (m€)}}$$

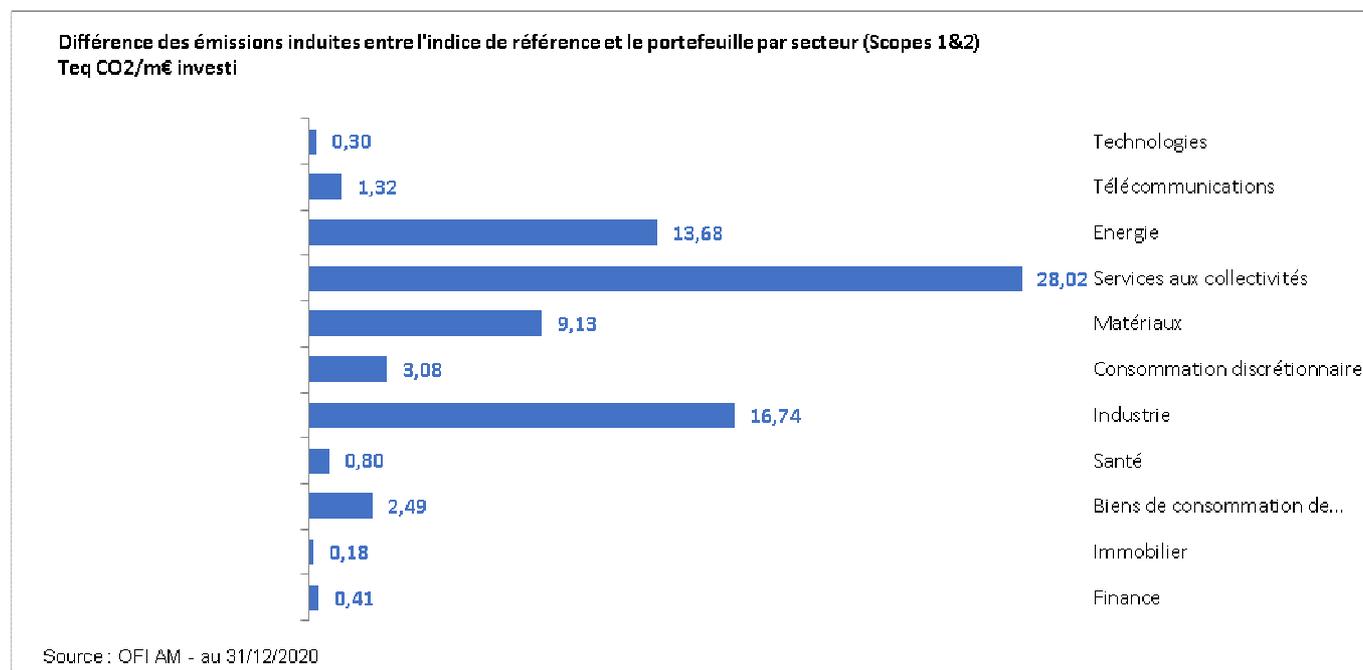
À fin 2020, cette information était disponible pour 93,3% de l'encours des émetteurs privés en portefeuille et 93,5% de celui de l'indice de référence.



Émetteurs privés : analyse changement climatique

Sur ou Sous-performance sectorielle des émissions du portefeuille par rapport à l'indice

Le graphique ci-après indique l'écart entre les émissions induites des scopes 1 & 2 de l'indice de référence à celle du portefeuille à fin décembre :



Les émetteurs qui présentaient la plus forte empreinte carbone du portefeuille d'émetteurs privés étaient les suivants :

Émetteur	Secteur	Émissions Financées (EF)	Contribution aux EF	Encours sur les émetteurs
VICAT	Industrials	3489,72	2,93	
ENDESA	Utilities	1031,99	0,49	
EDP FINANCE	Utilities	457,18	0,46	
ARCELORMITTAL	Basic Materials	2359,93	0,42	
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	923,05	0,33	
A2A	Utilities	735,62	0,28	
IBERDROLA	Utilities	240,53	0,26	
ENEL	Utilities	579,66	0,22	
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE	Energy	367,01	0,21	
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrials	265,66	0,11	
Somme			5,73	

Les émissions financées indirectement sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

Ces 10 émetteurs représentaient 70,2 % de l'empreinte carbone du portefeuille d'émetteurs privés.

Émetteurs privés : analyse changement climatique

L'interprétation de ces résultats est à considérer avec prudence : certains acteurs, bien que fortement émetteurs en raison de la nature de leurs activités, sont des acteurs essentiels de la Transition Énergétique et Écologique. On peut citer par exemple EDF, qui fait partie des importants producteurs d'énergies renouvelables. Désinvestir d'une telle société abaisserait immédiatement l'empreinte carbone du portefeuille, mais serait contre-productif au regard du financement de la TEE. D'où la nécessité de compléter l'empreinte carbone par des analyses complémentaires.

En effet, face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des placements a constitué une première approche adoptée par de nombreux investisseurs.

Cette mesure ne représente qu'une photographie statique à un instant t, illustrant les décisions passées, mais ne délivre pas d'informations sur la dynamique enclenchée. En effet, la baisse des émissions carbone ne suffit pas à adresser l'enjeu climat et peut éventuellement conduire à une politique d'investissement qui abaisserait ses émissions sans contribuer à la transition énergétique. De nombreux secteurs présentent en effet une empreinte carbone faiblement émettrice sans néanmoins apporter de solutions directes à cette transition (comme les médias, la distribution, la santé, etc.). Un portefeuille, majoritairement composé d'entreprises du secteur énergétique proposant des produits innovants à forte valeur ajoutée environnementale, peut avoir ainsi une empreinte carbone supérieure à celle d'un portefeuille tertiaire et pourtant mieux contribuer à la transition énergétique et écologique.

Pour prendre en compte la contribution des entreprises à la transition énergétique et écologique et pour adopter une vision tournée vers l'avenir, l'alignement du portefeuille sur une trajectoire bas carbone peut constituer une approche plus appropriée pour limiter les risques de transition.

Des indicateurs nouveaux apparaissent permettant d'établir de premiers outils de mesure d'écart des placements à une trajectoire 2°C et de répondre à deux questions :

Le portefeuille détenu est-il en ligne avec une trajectoire 2°C d'ici à 2100 ou est-il sur une trajectoire autour de 4°C, comme aujourd'hui estimé sur la plupart des indices de référence ? Par quelles stratégies de l'investisseur (exclusion des énergies fossiles, investissements en actifs verts, etc.), le portefeuille détenu pourrait-il converger à un horizon donné vers une trajectoire 2°C ?

5.3. LA MÉTHODE D'ANALYSE OFI AM

La méthode d'analyse développée repose sur l'appréciation de la position des émetteurs vis-à-vis de la problématique du réchauffement climatique. Elle introduit une appréciation différenciée entre les secteurs pour lesquels l'enjeu est considéré comme faible et les secteurs fortement émetteurs en carbone (ou carbo-intensifs) pour lesquels l'enjeu est déterminant. À l'intérieur des secteurs carbo-intensifs responsables d'environ 90% des émissions de Gaz à effet de serre (GES), l'attention est portée sur :

Les acteurs à risque :

Il s'agit des sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles et notamment de charbon thermique. En effet, pour respecter les objectifs liés à la transition énergétique, et contenir le réchauffement climatique sous les 2°C à l'horizon de 2100, selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), un tiers des réserves de pétrole, la moitié des réserves de gaz et plus de 80 % des réserves de charbon devront rester sous terre. Ces actifs deviendraient sans valeur : on parle « d'actifs bloqués » (ou « *stranded assets* » selon l'expression anglaise).

Les sociétés les plus émettrices de leur secteur et n'ayant pas développé à ce jour de stratégie pertinente pour réduire leur niveau d'émissions carbone, sont aussi particulièrement à risque.

Les opportunités :

Trois types d'acteurs constituent des opportunités d'investissement liées à la transition énergétique :

- Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions carbone dites « financées » en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison.
- Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « Changement Climatique ». En raison de leurs activités, ces sociétés peuvent être pour le moment fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces acteurs qui induiront les évolutions les plus significatives.
- Les sociétés qui, par leurs produits ou services, sont d'ores et déjà des apporteurs de solutions pour la transition énergétique, par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique...

Émetteurs privés : analyse changement climatique

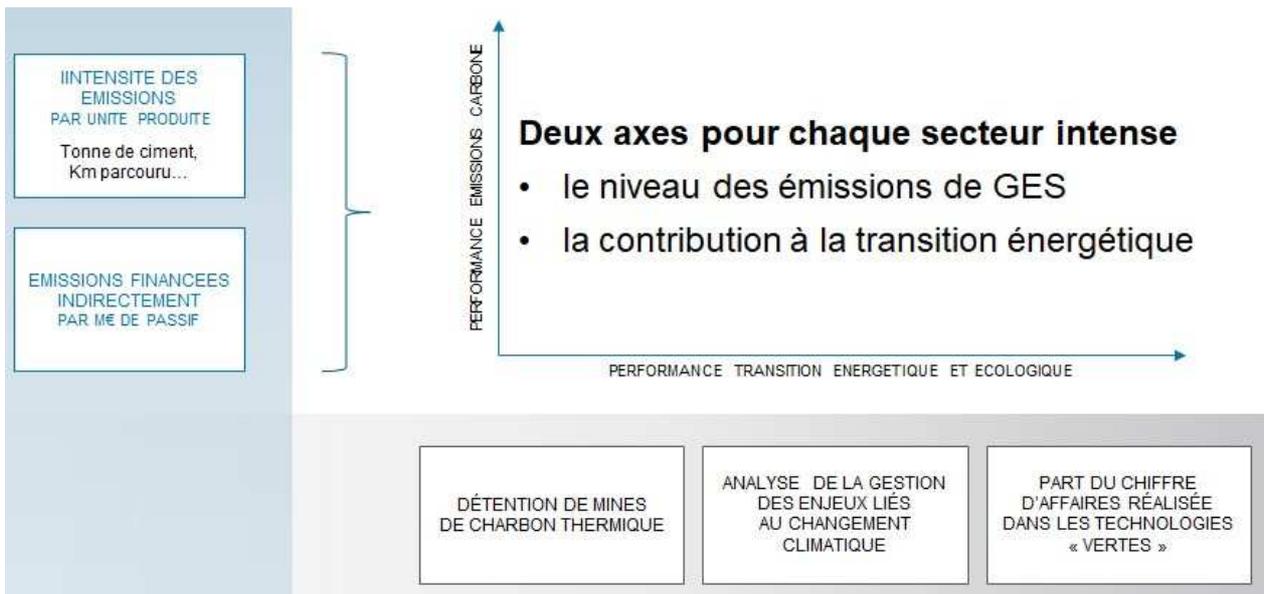
Méthodologie et résultats de l'analyse TEE

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an, outre l'empreinte carbone du portefeuille figurant au chapitre précédent, une analyse TEE des émetteurs.

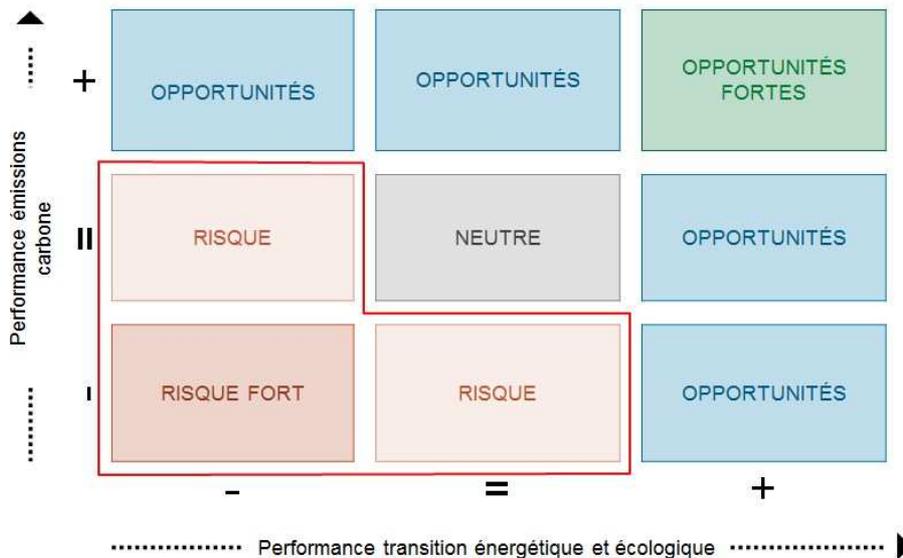
Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobile, Chimie, Matériaux de construction, Pétrole et Gaz, Services aux collectivités...)

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités de l'entreprise
- L'implication de l'entreprise dans la transition énergétique



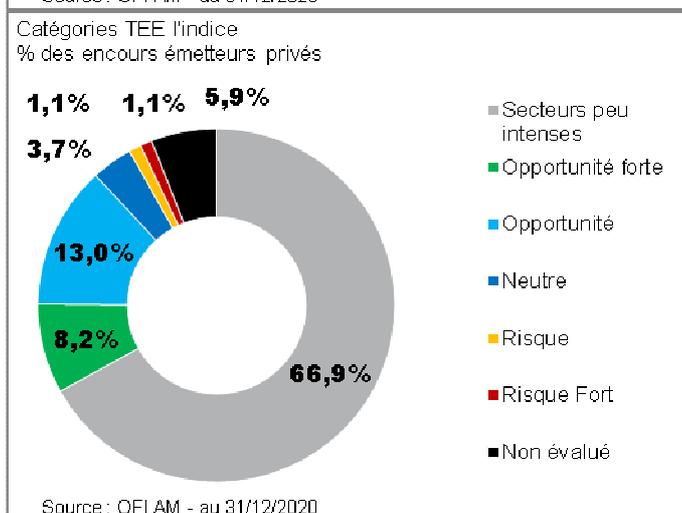
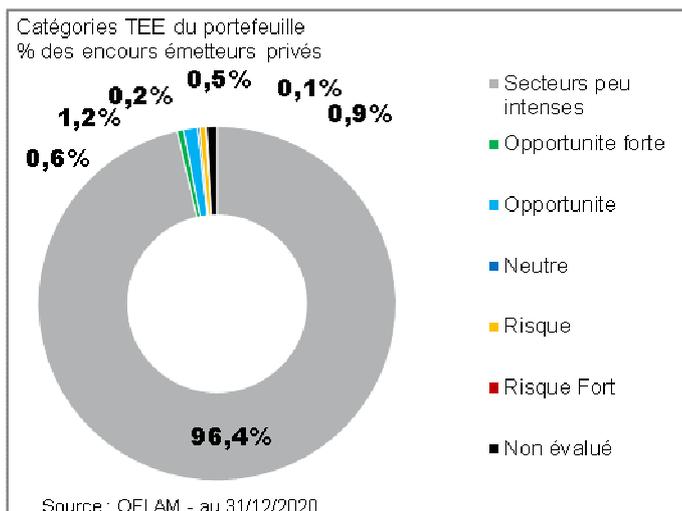
Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue :



À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique

La répartition par catégories TEE des émetteurs privés du portefeuille, par rapport à l'indice de référence, était la suivante :

Émetteurs privés : analyse changement climatique

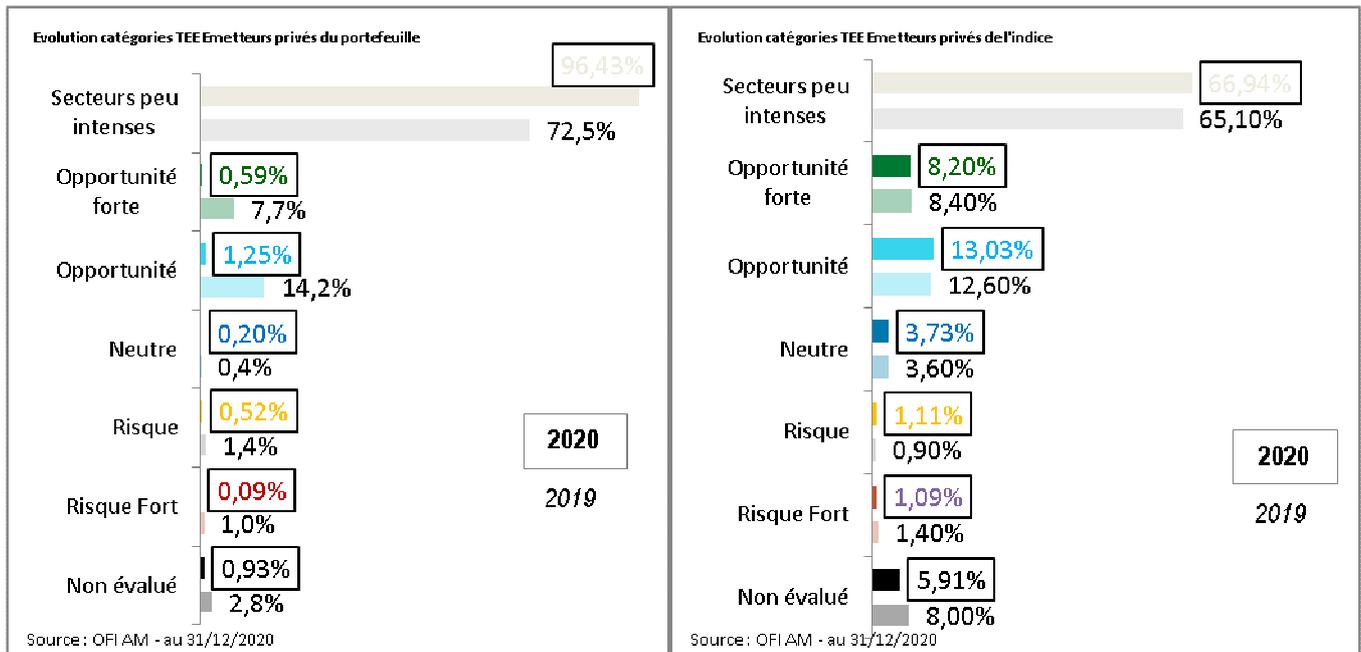


Les principaux émetteurs privés en catégorie TEE « Risque Fort » :

VICAT	0,08%
SARACEN MINERAL HOLDINGS	0,01%

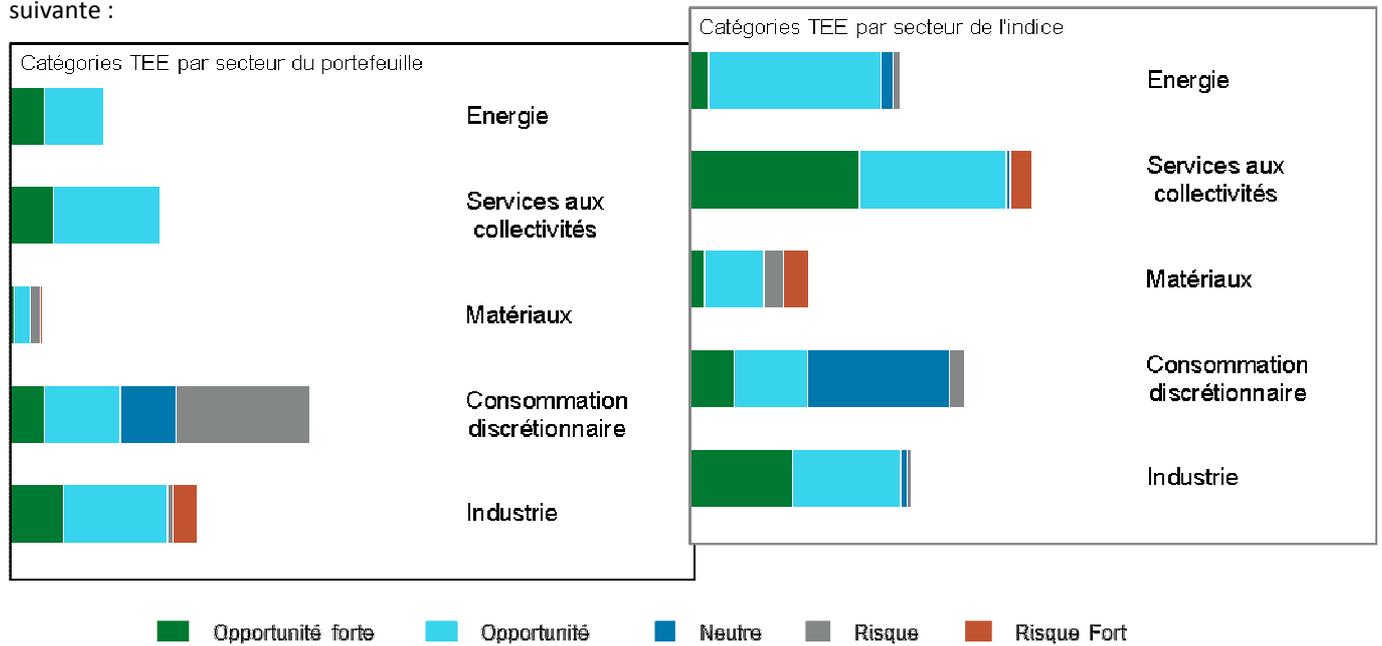
Par rapport à l'année précédente, cette répartition par catégorie TEE a évolué ainsi :

Émetteurs privés : analyse changement climatique



Émetteurs privés : analyse changement climatique

La répartition sectorielle des catégories TEE intenses était la suivante :



Émetteurs privés : Risques / Opportunités liés à la TEE

5.4 ACTIVITES LIEES AU CHARBON THERMIQUE ET/OU LES TECHNOLOGIES VERTES

Activités liées au charbon thermique ou « Part Brune »

Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. Depuis fin 2019, cette analyse a été affinée en ajoutant à l'identification en fonction du niveau du chiffre d'affaires, l'identification en fonction de la capacité de production, et/ou de l'implication éventuelle dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique. Les éventuels engagements de sortie du charbon, et/ou les engagements pris dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets » sont également pris en considération. Trois niveaux de « Part brune » sont désormais distingués :

Producteurs d'électricité à base de Charbon thermique	Chiffre d'affaires ou Production d'énergie ou Capacité installée ≥	Capacité installée ≥	Expansion (nouvelles capacités) ≥
Part brune 1	30 %	10 GW	> 300 MW
Part brune 2	20 %	5 GW	
Part brune 3	10 %		
Exploitation Charbon thermique	Chiffre d'affaires ≥	Production annuelle (millions de tonnes) ≥	Expansion (nouvelles mines)
Part brune 1	30 %	20	oui
Part brune 2	20 %	10	
Part brune 3	10 %		

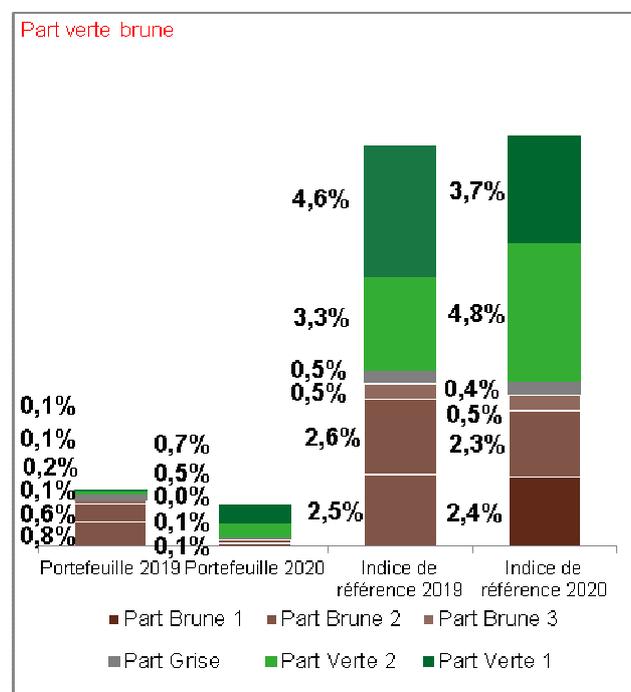
Activités dans les technologies vertes ou « Part Verte »

Ces activités concernent les émetteurs proposant des solutions dans les technologies « vertes », pour un montant significatif de leur chiffre d'affaires (10 % minimum). Depuis fin 2019, ces activités sont déterminées dans le présent rapport en utilisant la nomenclature adoptée pour le Label « Greenfin », par exemple : Énergies renouvelables, Agriculture durable, Bâtiments verts, Centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables, Processus industriels éco-efficents, Réduction de la pollution... Le terme de « Part verte 1 » désigne les émetteurs identifiés comme ayant un Chiffre d'Affaires de plus de 50 % dans ces activités, et celui de « Part verte 2 » ceux dont le chiffre d'affaires est compris entre 10% et 50 %.

« Part grise »

Ce terme « Part grise » désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des Part Verte et Part Brune ci-dessus, ainsi que les éventuelles obligations vertes ou green bonds émis par des sociétés ayant par ailleurs des activités utilisant le charbon thermique. Il peut s'agir par exemple d'un producteur d'électricité finançant des capacités de production d'énergies renouvelables via une obligation « verte », mais ayant toujours une partie de sa production réalisée via des centrales thermiques à charbon.

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'encours d'émetteurs privés en portefeuille :



Émetteurs Greenbonds/Émetteurs GCEL

Obligations « vertes » d'émetteurs détenus dans le portefeuille

Sont désignés par le terme d'obligations « Vertes » (ou « Green bonds ») les emprunts obligataires destinés à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants.

La liste des Émetteurs Greenbonds du portefeuille :

Émetteur	Encours, %	Émetteur	Encours, %
INTESA SANPAOLO	0,03%	LA BANQUE POSTALE	0,00%
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	0,02%	ABN AMRO BANK	0,00%
SHINHAN BANK	0,02%	ELECTRICITY SUPPLY BOARD	0,00%
UPM KYMMENE CORPORATION	0,02%	TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE TERNA	0,00%
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	0,01%	ETAT FRANCE	0,00%
MIZUHO FINANCIAL GROUP	0,01%	ICADE	0,00%
HERA	0,01%	RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL	0,00%
ENGIE	0,01%	ALD	0,00%
ERG	0,01%	DIGITAL DUTCH FINCO	0,00%
STORA ENSO	0,01%	TENNET HOLDING	0,00%
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP	0,01%	GLOBAL SWITCH FINANCE	0,00%
PROLOGIS INTERNATIONAL FUNDING II	0,01%	FLUVIUS SYSTEM OPERATOR	0,00%
VF CORPORATION	0,01%	ELECTRICITE DE FRANCE	0,00%
KBC GROEP	0,01%		
Somme	0,22%		

Émetteurs détenus dans le portefeuille figurant sur la GCEL

« Liste mondiale de sortie du charbon » (GCEL pour Global Coal Exit List en anglais) publié par l'ONG allemande sur l'environnement, Urgewald, est une base de données complète sur les sociétés participant à la chaîne de valeur de l'industrie du charbon thermique. La GCEL apporte des statistiques clés sur la production annuelle de charbon des entreprises et la part qu'occupe le charbon dans leur revenu, leur capacité installée à base de charbon et leur part de charbon dans la production d'énergie. Ne sont pas reportées les entreprises appartenant à la liste GCEL, mais ayant des objectifs de réduction d'émissions carbone validés par le "Science Based Target initiative".

La liste des émetteurs appartenant à la GCEL en portefeuille :

Émetteur	Encours, %
FORTUM	0,005%

Émetteurs privés :

Trajectoire de limitation du réchauffement climatique

5.5 APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ; L'ANALYSE PROSPECTIVE ET L'UTILISATION DES SCENARIOS.

Le scénario 2°C

La communication d'informations liées au climat repose traditionnellement sur les données historiques. Or les problèmes environnementaux comme les changements climatiques ne sont pas linéaires, et s'aggravent avec le temps. L'analyse de scénarii, déjà couramment utilisée dans l'analyse d'investissement, peut s'appliquer aux changements climatiques pour aider les investisseurs institutionnels à mieux comprendre comment leur portefeuille peut être affecté à long terme. L'analyse de scénarii consiste à estimer la valeur attendue d'un portefeuille dans des conditions données et à une certaine échéance. Le but des scénarii climatiques est de permettre d'évaluer les dépréciations des entreprises (résultant de politiques de transition, de l'évolution de la demande, d'impacts physiques et d'autres facteurs) et de comprendre en quoi ces dépréciations peuvent affecter la valeur du portefeuille.

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier correspond à une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire pour atteindre l'objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour les différents secteurs d'activités.

- **2° Investing Initiative : l'alignement des investissements aux objectifs climatiques**

2° *Investing Initiative* (2ii) est un groupe de réflexion créé en 2012, qui a notamment pour objectifs :

- De développer des indicateurs et des outils permettant de mesurer la performance climatique des institutions financières ;
- De déterminer comment aligner les processus d'investissement des institutions financières avec le scénario climatique +2°C ;
- De favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent avec la réorientation des financements vers une économie décarbonée.

2°ii a développé une approche qui permet aux investisseurs de visualiser l'alignement de leurs portefeuilles financiers avec des scénarii de transition notamment avec l'objectif 2°, en se basant sur les scénarii de l'AIE. Une analyse de scénario prospective est réalisée pour les secteurs fortement émetteurs de Gaz à Effet de Serre (de l'énergie, de l'électricité, des transports et industriel). Cette méthode permet aux investisseurs institutionnels de comparer leur portefeuille de placements à un portefeuille dans une trajectoire 2°C et d'identifier les secteurs ou technologies sur ou sous-représentés au sein de l'univers investi. L'analyse couvre 70 à 90% des émissions de gaz à effet de serre associées à un portefeuille financier standard. Le modèle calcule l'exposition de référence estimée pour chaque technologie en prenant l'exposition actuelle géographique et en ajoutant la trajectoire telle que définie dans le scénario 2 ° C de l'AIE.

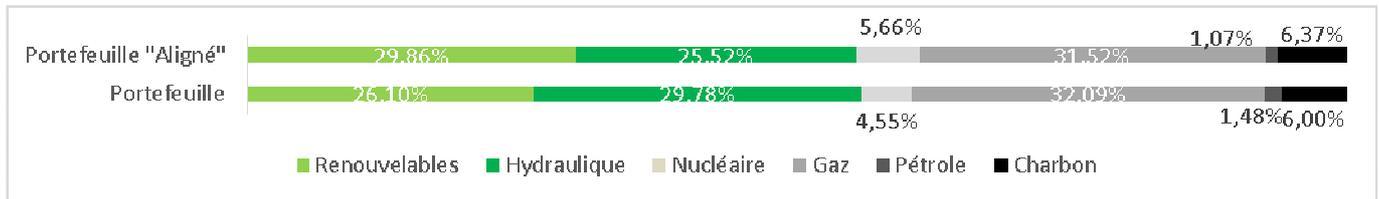
Le modèle évalue l'alignement des scénarios de portefeuilles financiers sur une période de prévision de 5 ans. L'horizon temporel est celui de la planification des dépenses en capital pour lequel les données peuvent être suivies à un niveau significatif. Il existe un certain nombre de secteurs pour lesquels il n'existe pas de technologies bas-carbone substituables. Cela concerne les secteurs de l'acier, du ciment, du transport maritime et du transport aérien. Pour ces secteurs, une analyse d'intensité des émissions carbonées est réalisée.

Émetteurs privés : Trajectoire de limitation du réchauffement climatique

Les principaux résultats de l'analyse réalisée par Iii du portefeuille obligataire à fin décembre 2020 étaient les suivants :

Pour les producteurs d'électricité :

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les producteurs d'électricité du portefeuille et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2024.

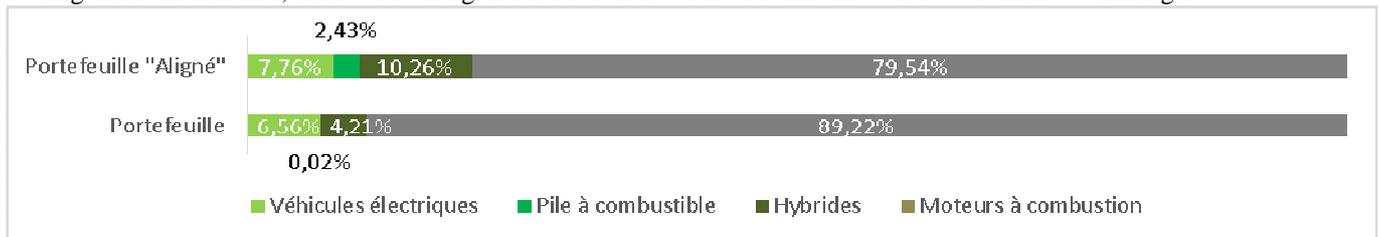


Le portefeuille est aligné sur un scénario 2°C en termes de répartition du mix énergétique, la surpondération sur l'hydraulique vient compenser le manque sur les autres énergies renouvelables. Tandis que pour la partie énergie fossile, le mix par source d'énergie est globalement aligné.

Constructeurs automobiles

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les constructeurs automobiles du portefeuille et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2024.

L'objectif 2°C n'est pas encore atteint pour la part des véhicules électriques chez les constructeurs automobiles du portefeuille en raison d'une surpondération dans les véhicules thermiques classiques. La part des véhicules hybrides et à pile à combustible est largement insuffisante, reflète du retard général des constructeurs automobiles sur cette dernière technologie.



Emetteurs publics : Analyse TEE

6. EMETTEURS PRIVES : ANALYSE BIODIVERSITE

La convention sur la biodiversité signée par les nations unies en 1992, la prise de conscience de l'enjeu biodiversité s'est traduit ces dernières années par les 20 objectifs d'Aichi permettant d'atteindre 5 buts stratégiques :

- Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société
- Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
- Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

L'échec de ce plan stratégique a notamment été mis en exergue par le rapport "Planète vivante 2020" récemment publié par WWF qui montre une baisse alarmante des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons de 68 % entre 1970 et 2016. Cette trajectoire se reflète également dans le rapport d'évaluation mondiale de 2019 de la plate-forme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les écosystèmes (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) qui a mis en évidence un déclin mondial généralisé de la biodiversité, lançant un appel urgent à une action immédiate. Un signal d'alarme sonné aussi au niveau des océans avec une urgence à agir comme le souligne l'organisation One Planet Network dans son rapport « Breaking The Plastic Wave ».

Malgré ces constats, la prise de conscience de la part des sociétés et des investisseurs semble s'accélérer avec notamment des actions visant à :

- Adresser des sujets liés à la biodiversité et les facteurs de destruction de biodiversité.
- Appliquer des critères de biodiversité dans le processus de sélection des fournisseurs ou partenaires économiques pour exclure les entreprises ayant des impacts négatifs sur la biodiversité. Développer des approches de mesure de la biodiversité.

L'évaluation de l'enjeu et des risques liés reste toutefois aujourd'hui difficile à quantifier. Les entreprises communiquant elles-mêmes très peu d'informations sur leur propre exposition à ces risques et la façon dont elle le gère, il est extrêmement complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente. À ce jour, quelques initiatives visent à estimer ces risques. Nous réalisons une veille active afin de sélectionner l'une d'entre elles dès que nous estimerons qu'une méthodologie sera suffisamment aboutie.

6.1. INCIDENCES NÉGATIVES DANS LE CADRE DE LA DISCLOSURE

Dans le cadre du règlement de l'UE sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (SFDR), les trois autorités européennes de surveillance (EBA, EIOPA et ESMA), ont élaboré des normes visant à :

- Renforcer la protection des investisseurs finaux.
- Améliorer l'information fournie aux investisseurs par un large éventail d'acteurs des marchés financiers et de conseillers financiers
- Améliorer l'information des investisseurs sur les produits financiers.

L'article 4 de la réglementation met l'accent sur la nécessité des acteurs financiers de communiquer de manière transparente sur la prise en compte des incidences négatives de leurs investissements sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilités intègrent des enjeux concernant :

- Les droits sociaux et droits des employés,
- Le respect des droits humains
- La lutte contre la corruption
- Le climat en lien avec l'alignement sur l'accords de Paris
- La biodiversité avec :
 - L'évaluation et le contrôle des impacts correspondant aux facteurs indirects et directs de changement de la biodiversité et des écosystèmes
 - L'impact des activités de l'entreprise sur les espèces de la Liste rouge de l'UICN
 - L'impact des entreprises sur des zones protégées et à des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées
 - La prise en compte de l'impact de déforestation.

6.2. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

- Dans une volonté de sensibilisation à l'enjeu de biodiversité OFI AM réalise cette année une analyse des investissements selon 4 critères :

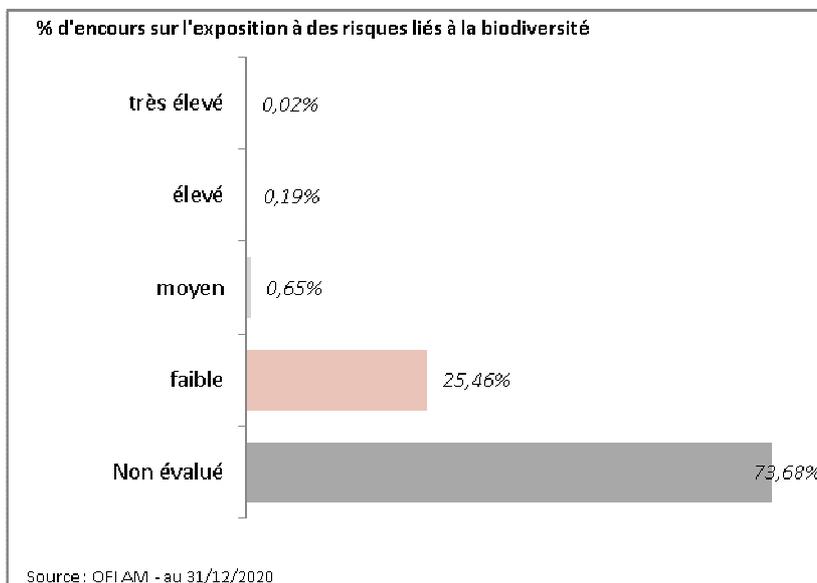
Émetteurs publics : Analyse TEE

- Taux de disponibilité de la donnée biodiversité afin de sensibiliser le besoin urgent de transparence sur les informations concernant la biodiversité.
- La répartition des entreprises du portefeuille en fonction de leur notation Biodiversité de MSCI. Cette note MSCI reprend à la fois la gestion de l'enjeu et l'exposition à cet enjeu en identifiant les entreprises dont les opérations risquent d'avoir un impact négatif élevé sur les écosystèmes fragiles. Parmi ces entreprises, celles qui ont des politiques et des programmes conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations des collectivités en matière d'utilisation des terres obtiennent de bons résultats. Les entreprises dont les activités perturbent des zones vastes et/ou fragiles et qui manquent de stratégies pour minimiser et atténuer les pertes de biodiversité obtiennent de piètres résultats.
- Un % du portefeuille concerné par les controverses de niveau medium, élevé et très élevé sur la biodiversité.
- Le nombre de controverses depuis 3ans concernant les impacts sur la biodiversité et la déforestation : au niveau du portefeuille.

6.3. RÉSULTATS DE L'ANALYSE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le portefeuille contient 258 émetteurs sur lesquels MSCI évalue un risque sur la biodiversité. Sur ces émetteurs il y en a 16 qui sont controversés ce qui représente 0,19% de l'encours pour un total de 50 controverses.

Ci-dessous une répartition de l'encours du portefeuille des émetteurs privés en fonction de leurs scores d'exposition aux enjeux liés à la biodiversité :



Information relative à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement

7. CHANGEMENTS EFFECTUES SUITE A L'ANALYSE

7.1. INTÉGRATION DES RISQUES ET CRITÈRES ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS

La prise en compte de l'analyse ESG dans la politique d'investissement s'inscrit dans une démarche progressive : la première phase est une étape d'identification des enjeux, réalisée grâce :

- à une analyse détaillée de nos investissements par le service d'analyse ISR d'OFI AM ;
- à une formation aux enjeux ESG et TEE liés aux investissements, suivie par les membres du Conseil d'Administration en 2017. Cette formation avait pour objectif d'acquérir un niveau de maîtrise du sujet nécessaire pour définir un plan d'action ;
- à la réalisation d'un suivi des risques ESG liés à nos investissements, via des Comités OFI-AM (4 par an) avec l'analyse des controverses ESG concernant les émetteurs. Il est convenu qu'OFI AM informerait ASSURIMA en cas d'apparition significative de controverse (mise en place d'un point ad hoc).

Par ailleurs, pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de limitation du réchauffement climatique, ASSURIMA a décidé d'appliquer, à compter de 2019, l'exclusion du charbon thermique en propre de tous les actifs détenus.

7.2. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques du Groupe IMA décrite dans le Rapport Financier du Groupe IMA qui est disponible sur le site de notre société auquel nos sociétaires et clients ont accès, intègre notamment les résultats des analyses de la politique de placements.

7.3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur cette thématique.

Politique de vote

ASSURIMA ne détient pas d'actions en direct dans son portefeuille. Les seuls placements en actions sont réalisés via des OPC ISR, qui exercent systématiquement leurs droits de vote selon la politique de vote de la société de gestion, disponible à l'adresse suivante : [ISR politique-engagement-actionnarial-et-de-vote OFI-AM.pdf](#)

Annexe 1

Glossaire

Émetteur	Encours, %	Note ESG	Controverses	TEE	EF
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE AQUITAINE	41,04%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,07
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	12,98%	Implique	Élevé	Secteurs peu intenses	0,15
HSBC CONTINENTAL EUROPE	11,65%	Incertain	Élevé	Secteurs peu intenses	0,20
CREDIT LYONNAIS	5,81%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,05
BNP PARIBAS	5,44%	Implique	Élevé	Secteurs peu intenses	0,17
CAISSE FÉDÉRALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE	3,88%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,30
CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS	3,11%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,05
BANQUE CIC OUEST	2,19%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,30
CREDIT COOPERATIF	1,96%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,30
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CREDIT MUTUEL	0,27%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,30
PSA BANQUE FRANCE	0,21%	Incertain	Élevé	Risque	37,16
FCA BANK	0,20%	Incertain	Élevé	Risque	37,16
ITM ENTREPRISES	0,16%	Suiveur			
ATOS	0,15%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	4,36
ING GROEP	0,15%	Leader	Élevé	Secteurs peu intenses	0,02
INTESA SANPAOLO	0,15%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,13
SAVENCIA	0,14%	Sous surveillance	Négligeable	Secteurs peu intenses	
BPCE	0,13%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,30
SANTANDER CONSUMER FINANCE	0,12%	Suiveur	Élevé	Secteurs peu intenses	0,27
CREDIT AGRICOLE	0,12%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,05
FINANCIÈRE AGACHE	0,12%	Implique			
UBISOFT ENTERTAINMENT	0,12%	Incertain	Négligeable	Secteurs peu intenses	2,94
ILIAD	0,11%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	2,88
AKTIEBOLAGET VOLVO	0,11%	Implique	Moyen	Opportunité	9,02
LA BANQUE POSTALE	0,11%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,30
UNICREDIT	0,11%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,30
NATIXIS	0,10%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,01
EXOR	0,10%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	99,72
BUREAU VERITAS	0,10%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	16,57
EDP FINANCE	0,10%	Leader	Moyen	Opportunité	457,18
RCI BANQUE	0,09%	Sous surveillance	Élevé	Opportunité forte	10,58

Annexe 1

Détail du portefeuille / Émetteurs privés

Émetteur	Encours, %	Note ESG	Controverses	TEE	EF
LEASEPLAN CORPORATION	0,09%	Sous surveillance	Faible	Secteurs peu intenses	0,30
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	0,09%	Leader	Élevé	Secteurs peu intenses	0,53
MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO	0,09%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	0,06
AXA	0,09%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,12
CAIXABANK	0,08%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,04
VICAT	0,08%	Suiveur	Négligeable	Risque Fort	3489,72
EIFFAGE	0,08%	Suiveur	Faible	Opportunité	18,08
AMADEUS IT GROUP	0,08%	Implique	Faible	Secteurs peu intenses	4,76
BMW FINANCE	0,08%	Suiveur	Élevé	Opportunité	5,36
BANCO SANTANDER	0,07%	Suiveur	Élevé	Secteurs peu intenses	0,27
IPSEN	0,07%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	8,05
MEDIOBANCA INTERNATIONAL LUXEMBOURG	0,07%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	0,06
CITIGROUP	0,07%	Suiveur	Élevé	Secteurs peu intenses	0,39
SECURITAS	0,06%	Incertain	Faible	Secteurs peu intenses	24,54
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES	0,06%	Sous surveillance	Élevé	Neutre	17,92
INGENICO GROUP	0,06%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	2,95
THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	0,06%	Suiveur	Élevé	Secteurs peu intenses	0,25
COVIVIO	0,06%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,28
KLEPIERRE	0,06%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	3,73
CHRISTIAN DIOR	0,06%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	3,83
ALSTOM	0,06%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	8,58
BONDUELLE	0,06%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	88,83
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD	0,06%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	1,63
IBERDROLA INTERNATIONAL	0,06%	Implique	Élevé	Opportunité forte	240,53
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE	0,06%	Leader	Moyen	Opportunité	367,01
ROLLS ROYCE	0,06%	Incertain	Élevé	Opportunité	16,81
MANPOWERGROUP	0,06%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	4,97
SIEMENS	0,06%	Implique	Élevé	Opportunité forte	8,52
ACCORD	0,05%	Suiveur	Faible	Opportunité	163,35
AMADEUS FINANCE	0,05%	Implique	Faible	Secteurs peu intenses	4,76
STEF	0,05%				
WENDEL	0,05%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	33,53

Annexe 1

Détail du portefeuille / Émetteurs privés

Émetteur	Encours, %	Note ESG	Controverses	TEE	EF
AMERICA MÓVIL	0,05%	Incertain	Faible	Secteurs peu intenses	30,92
DEUTSCHE BANK	0,05%	Sous surveillance	Très élevé	Secteurs peu intenses	0,29
FAURECIA	0,05%	Suiveur	Moyen	Opportunité	53,99
HAVAS	0,05%	Incertain	Moyen	Secteurs peu intenses	3,92
TECHNIPFMC	0,05%	Leader	Moyen	Opportunité forte	29,73
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	0,05%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,30
LEGRAND	0,05%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	17,24
KORIAN	0,05%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	16,84
IBERDROLA	0,05%	Implique	Élevé	Opportunité forte	240,53
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY	0,05%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,30
CNH INDUSTRIAL FINANCIAL SERVICES	0,05%	Leader	Faible	Opportunité forte	12,34
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	0,05%	Implique			
ENDESA	0,05%	Leader	Moyen	Opportunité	1031,99
VARIAN MEDICAL SYSTEMS	0,05%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	9,06
NN GROUP	0,05%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,04
CAPGEMINI	0,05%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	9,82
SAFRAN	0,04%	Suiveur	Moyen	Opportunité forte	14,32
SNAM	0,04%	Leader	Moyen	Opportunité forte	67,81
COFINIMMO	0,04%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,30
MIZUHO FINANCIAL GROUP	0,04%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	0,13
ICADE	0,04%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	1,64
SOPRA STERIA GROUP	0,04%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	6,70
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	0,04%	Leader	Moyen	Opportunité	265,66
AXA BANQUE	0,04%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,12
TELEFONICA EUROPE	0,04%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	17,35
TIFFANY AND COMPANY	0,04%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	9,57
CRITERIA CAIXA	0,04%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	0,04
ESSITY	0,04%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	194,25
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG	0,04%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,13
JCDECAUX	0,04%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	9,48
LLOYDS BANKING GROUP	0,04%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,20
A2A	0,04%	Leader	Faible	Opportunité	735,62
ENEL	0,04%	Leader	Moyen	Opportunité	579,6

Annexe 1

Détail du portefeuille / Émetteurs privés

Émetteur	Encours, %	Note ESG	Controverses	TEE	EF
					6
ABN AMRO BANK	0,04%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,01
NEXITY	0,04%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,57
ACHMEA BANK	0,04%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	0,58
COCA COLA EUROPEAN PARTNERS	0,04%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	22,09
LIBERTY BROADBAND CORPORATION	0,04%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,04
JYSKE BANK	0,04%	Incertain	Faible	Secteurs peu intenses	0,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT	0,03%	Incertain	Moyen	Opportunité	923,05
VIVENDI	0,03%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	3,92
FCE BANK	0,03%	Incertain	Moyen	Opportunité	21,40
SANTANDER CONSUMER BANK	0,03%	Suiveur	Élevé	Secteurs peu intenses	0,27
NATWEST MARKETS	0,03%	Suiveur			
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA	0,03%	Incertain	Élevé	Secteurs peu intenses	3,59
SLACK TECHNOLOGIES	0,03%	Leader			
OMV	0,03%	Leader	Moyen	Opportunité	308,06
VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D HLM	0,03%	Incertain			
VONOVIA	0,03%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	1,00
BANK OF AMERICA CORPORATION	0,03%	Incertain	Élevé	Secteurs peu intenses	0,43
CARREFOUR BANQUE	0,03%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	53,17
SEB	0,03%	Incertain	Faible	Secteurs peu intenses	30,93
ADIDAS	0,03%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	4,33
MERLIN PROPERTIES	0,03%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	2,29
PURPLE PROTECTED ASSET	0,03%				
BERTELSMANN SE & CO KGAA	0,03%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	34,83
SYDBANK	0,03%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,16
COMMERZBANK	0,03%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	0,30
WILLIS TOWERS WATSON	0,03%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	0,55
NATIONALE NEDERLANDEN BANK	0,03%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,04
FERRARI	0,03%	Implique	Faible	Risque	18,92
IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE SPA IN SIGLA IMA	0,03%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	14,17
STOCK BUILDING SUPPLY HOLDINGS	0,03%				
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE TERNA	0,03%	Leader	Faible	Opportunité	98,12
ROYAL BANK OF CANADA	0,03%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,13
WORLDLINE	0,03%	Implique	Négligeable	Secteurs peu	0,94

Annexe 1

Détail du portefeuille / Émetteurs privés

Émetteur	Encours, %	Note ESG	Controverses	TEE	EF
				intenses	
GRUBHUB	0,03%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	4,22
BRITISH TELECOMMUNICATIONS	0,03%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	18,28
REALPAGE	0,03%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	6,54
VOLKSWAGEN LEASING	0,03%	Sous surveillance	Élevé	Neutre	17,92
MAXIM INTEGRATED PRODUCTS	0,02%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	30,33
RECIPHARM AB PUBL	0,02%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	49,07
BANKIA	0,02%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,22
NORBORD	0,02%				
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE	0,02%	Sous surveillance	Élevé	Neutre	17,92
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	0,02%	Incertain	Moyen	Secteurs peu intenses	3,98
BEL	0,02%				
CLARINS	0,02%				
AROUNDTOWN	0,02%	Incertain	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,37
ALTICE EUROPE	0,02%	Sous surveillance	Moyen	Secteurs peu intenses	5,11
COCA COLA AMATIL	0,02%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	62,40
PLASTIC OMNIUM	0,02%	Leader	Négligeable	Opportunité	70,85
AEROPORTI DI ROMA SPA ADR	0,02%	Implique	Élevé	Secteurs peu intenses	2,89
FMARC DE LACHARRIERE FIMALAC	0,02%	Sous surveillance			
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND	0,02%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,13
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE	0,02%	Leader	Faible	Opportunité forte	12,34
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE	0,02%	Incertain	Faible	Secteurs peu intenses	0,82
BARCLAYS	0,02%	Suiveur	Élevé	Secteurs peu intenses	0,18
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	0,02%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,08
LEONARDO	0,02%	Suiveur	Moyen	Opportunité	13,78
BP CAPITAL MARKETS	0,02%	Incertain	Élevé	Opportunité	211,85
QEP RESOURCES	0,02%		Faible	Opportunité	81,65
SHIMACHU	0,02%				
NAVISTAR INTERNATIONAL CORPORATION	0,02%	Implique	Moyen	Risque	33,46
NYKREDIT REALKREDIT	0,02%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	0,30
VOLKSWAGEN	0,02%	Sous surveillance	Élevé	Neutre	17,92
ACACIA COMMUNICATIONS	0,02%				
TOTAL	0,02%	Suiveur	Moyen	Opportunité	196,25
CREDIT MUTUEL ARKEA	0,02%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,30

Annexe 1

Détail du portefeuille / Émetteurs privés

Émetteur	Encours, %	Note ESG	Controverse s	TEE	EF
CLEARWATER SEAFOODS INCORPORATED	0,02%				
DAIMLER	0,02%	Sous surveillance	Élevé	Neutre	10,42
SAIPEM FINANCE INTERNATIONAL	0,02%	Implique	Élevé	Opportunité forte	118,57
GROUPE BRUXELLES LAMBERT GROEP BRUSSEL LAMBERT	0,02%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	12,04
MORGAN STANLEY	0,02%	Incertain	Élevé	Secteurs peu intenses	0,32
CA CONSUMER FINANCE	0,02%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,05
FERROVIAL EMISIONES	0,02%	Implique	Moyen	Opportunité	40,38
TELEPERFORMANCE	0,02%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	47,21
ARCELORMITTAL	0,02%	Incertain	Élevé	Risque	2359,93
EON	0,02%	Implique	Moyen	Opportunité forte	142,66
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE	0,02%	Sous surveillance	Élevé	Neutre	17,92
RENAULT	0,02%	Sous surveillance	Élevé	Opportunité forte	10,58
AEROPORTS DE PARIS	0,02%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	10,65
COCA COLA HBC	0,02%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	91,34
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT SERVICES WORLDWIDE	0,02%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	21,31
CNP ASSURANCES	0,02%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,01
NORDEA BANK ABP	0,02%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	0,04
SHINHAN BANK	0,02%			Secteurs peu intenses	
DAIMLER INTERNATIONAL FINANCE	0,02%	Sous surveillance	Élevé	Neutre	10,42
NESTE	0,02%	Leader	Négligeable	Opportunité	346,67
L'OCCITANE INTERNATIONAL	0,02%				
HEWLETT PACKARD INTERNATIONAL BANK DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	0,02%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	5,86
XILINX	0,02%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	5,39
PRYSMIAN	0,02%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	74,20
UPM KYMMENE CORPORATION	0,02%	Leader	Moyen	Opportunité	446,56
Autres	1,19%				
Somme	98,03%				

Annexe 2

Détail du portefeuille / Part verte – grise - brune

Émetteur	Encours, %	Émetteur	Encours, %
ATOS	0,15%	ENGIE	0,01%
EDP FINANCE	0,10%	INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	0,01%
EIFFAGE	0,08%	STORA ENSO	0,01%
INGENICO GROUP	0,06%	DANAHER CORPORATION	0,01%
COVIVIO	0,06%	UMICORE FINANCIAL SERVICES	0,01%
KLEPIERRE	0,06%	ENEL FINANCE INTERNATIONAL	0,01%
ALSTOM	0,06%	DH EUROPE FINANCE II SÀ RL	0,01%
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD	0,06%	FORTUM	0,00%
SIEMENS	0,06%	SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	0,00%
FAURECIA	0,05%	SCHNEIDER ELECTRIC	0,00%
LEGRAND	0,05%	CRH FINANCE GERMANY	0,00%
ENDESA	0,05%	DSM	0,00%
VARIAN MEDICAL SYSTEMS	0,05%	BOUYGUES	0,00%
ICADE	0,04%	ORIGIN ENERGY	0,00%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	0,04%	AMCOR UK FINANCE	0,00%
ESSITY	0,04%	SAP	0,00%
ENEL	0,04%	ELECTRICITE DE FRANCE	0,00%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	0,03%	EVONIK INDUSTRIES	0,00%
VONOVIA	0,03%	CONTINENTAL	0,00%
SEB	0,03%	INTERNATIONAL ENDESA	0,00%
MERLIN PROPERTIES	0,03%	ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y SERVICIOS	0,00%
WORLDLINE	0,03%	DH EUROPE FINANCE	0,00%
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE	0,02%	ENBW INTERNATIONAL FINANCE	0,00%
FERROVIAL EMISIONES	0,02%	APRR	0,00%
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	0,01%	CONTI GUMMI FINANCE	0,00%
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	0,01%	COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	0,00%
DASSAULT SYSTEMES	0,01%	AMCOR	0,00%
Somme	1,37%		

Annexe 3

Glossaire

Actifs bloqués ou « *stranded assets* »

Actifs ayant perdu de la valeur en raison de l'évolution du marché, et notamment des contraintes réglementaires. Le secteur des énergies fossiles est particulièrement concerné, car pour limiter le réchauffement climatique, une partie des réserves de combustibles fossiles devra rester sous terre, et deviendrait donc sans valeur.

Agence de notation extra-financière

Les agences de notation extra-financière analysent et évaluent les entreprises et entités publiques relativement à leur performance environnementale, sociale et de gouvernance. Parmi les principales agences on peut citer Vigeo ou encore MSCI.

Agence Internationale de l'Énergie

Fondée en 1974, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation inter-gouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Elle a pour vocation à garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant à la coordination de leurs politiques énergétiques ainsi que de produire des études et analyses sur les solutions permettant à ses États membres de disposer d'une énergie fiable, abordable et propre.

Agence Internationale de l'Énergie atomique

Créée en 1957 par les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale organisation mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

Bâtiments éco-conçus

Bâtiments dont le processus de construction (ou de réhabilitation) repose sur le respect de l'environnement, la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que le confort et la santé des occupants.

Changement climatique

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIX^{ème} siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

Charbon thermique

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Chimie verte

Chimie qui repose sur la conception de produits et procédés chimiques permettant de réduire et éliminer l'utilisation et la génération de substances dangereuses (pour l'environnement et l'homme).

Controverses

Accusations dont peut faire l'objet un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

COP 21

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États engagés depuis 1992 par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La 21^{ème} Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à Paris en 2015

et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail
Adoptée en 1998, la Déclaration oblige les États membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et promouvoir plusieurs principes relatifs à : « la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ».

Développement Durable

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

Engagement actif

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer avec une société pour l'amélioration de ses pratiques.

ESG

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

Eurostat

Eurostat est l'autorité statistique communautaire désignée par la Commission européenne pour produire les statistiques officielles européennes.

Extra-financier

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

Freedom House

Organisation non-gouvernementale basée à Washington, œuvrant pour le développement des libertés et de la démocratie à travers le monde.

Gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infra-rouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane

Annexe 3

Glossaire

(CH4), le protoxyde d'azote (N2O) ou encore la vapeur d'eau (H2O).

ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

Obligations vertes ou « Green Bonds »

Emprunt obligataire émis sur les marchés financiers par une entreprise ou une entité publique, destiné à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies par laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

Parties prenantes

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

Risques physiques

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : événements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

Scénario 2°

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

Technologies vertes

On entend par « technologies vertes » les solutions liées aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

Transparency International

Organisation non-gouvernementale basée à Berlin dont l'objectif est de lutter contre la corruption.

Annexe 3

Glossaire

Sources :

- Ademe
- Agence Internationale de l'Énergie
- Agence Internationale de l'Énergie Atomique
- Agence Parisienne du Climat
- Association Orée
- Encyclopédie Universalis
- France diplomatie
- Freedom House
- Insee
- La Tribune
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Novethic
- Organisation Internationale du Travail
- Transparency International

ASSURIMA

Entreprise régie par le Code des Assurances

**118 avenue de Paris - CS 40 000
79 033 NIORT Cedex 9**

Tél. France : 05 49 75 75 75

Tél. International : +33 (0)5 49 75 75 75